

Conseil général du 12 mars 2018  
Groupe ADG  
Question Chauffage à distance (CHAD)

Mme la présidente du Conseil général, Messieurs les conseillers communaux, chères et chers collègues,

Lors du Conseil général de décembre 2017, notre groupe, dans le cadre de l'étude du budget 2018, a posé une question écrite sur le prix du chauffage à distance en comparaison avec celui du mazout et du gaz.

Cette question écrite a été transformée en simple question, ceci avec l'accord de la conseillère, Mme Eliane Launaz Perrin.

Mais, à la lecture du pv de ce Conseil, le groupe ADG considère que la réponse donnée n'est pas complète et accepte donc la proposition donnée par le président, Stéphane Coppey, dans sa réponse, soit une analyse écrite de la situation du coût de chauffage par mazout, par gaz et par le chauffage à distance.

Cette analyse des coûts, si elle est terminée, pourrait être soumise à la Commission de gestion lors de l'étude des comptes 2017.

Je vous remercie.